

COMPTE-RENDU de la séance du MARDI 19 JUIN 2018

Présents : MM. ROSENFELD, LANGE, MARCHANDEAU, de SALABERRY, GASPARINI, BIARD et Mmes GENUIT, FOURNIER, PIOFFET

Absents excusés : M. DEPONGE, et Mmes SANDRÉ-SELLIER, GAUDELAS, TERRIER

Madame Joëlle SANDRE-SELLIER donne procuration à Madame Guenola FOURNIER.

Madame Claudine GAUDELAS donne procuration à Madame Josiane PIOFFET.

Monsieur Gabriel MARCHANDEAU est nommé secrétaire

Ordre du jour

<u>N° d'ordre</u>	<u>Objet de la délibération</u>
1	Actes dans le cadre de la délégation de pouvoir.
2	Autorisation d'ester en justice tribunal administratif.
3	Intervenants sport : convention avec Profession Sport.
4	Intervenant musical renouvellement de la convention.
5	Projet de classes découvertes mai 2019.
6	Création d'un poste d'apprentie au 01 septembre 2018.
7	Modification des tarifs du gîte au 1 ^{er} janvier 2019.
8	Décision Modificative n°1 Budget principal 2018.
9	Extension du restaurant scolaire : avenants 1.
10	Travaux bâtiment du SIAEP : avenants 1.
11	Avant-projet travaux de rénovation de l'éclairage public.
12	DCE travaux de voirie 2018.
	Questions diverses

N°2018-35- Actes pris dans le cadre de la délégation de pouvoir

Conformément aux dispositions inscrites dans l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales stipulant que « le Maire doit rendre compte des missions déléguées à chacune des réunions obligatoires du Conseil municipal », le Maire rend compte des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant en vertu de la délibération du 10 avril 2014 :

- Décision n° 2018/34 du 19 juin 2018– Signature d'un bon de commande relatif à la peinture des bureaux de la mairie par la société COUPPE ET FILS – 9 rue André BOULLE – 41000 BLOIS pour un montant de 3125,87 € HT soit 3751,04 € TTC.
- Décision n° 2018/35 du 19 juin 2018– Signature d'un marché numéro 2018-19 relatif à l'extension du parking du Complexe avec la société PASTEUR TP – 18 rue du Stade – 41 220 VILLENY pour un montant de 99 943,45 € HT soit 119 932,14 € TTC.
- Décision n° 2018/36 du 19 juin 2018– Signature d'un bon de commande relatif à l'acquisition d'étagères pour les archives par la société DUWIC RAYONNAGES – Usine de DUISANS – Zone artisanale – 62161 DUISANS pour un montant de 4483,23 € HT soit 5379,88 € TTC.

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par le Maire.

Point n°2 : Autorisation d'ester en justice tribunal administratif : RETIREE

N°2018-36- Intervenants sports : convention avec Profession Sport et Animation 41 pour l'année scolaire 2018-2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'accepter la mise à disposition de l'école primaire, par Profession Sport 41, d'un éducateur sportif à raison de 4 heures par semaine pour les classes de CP/CE1, CE1/CE2, CE2/CM1 et CM2 pour l'année scolaire 2018-2019 et à raison de 1 heure par semaine sur un cycle de 3 mois au cours de l'année scolaire pour les deux classes de maternelle TPS/PS, MS/GS.
- d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer le bon de commande et la convention de mise à disposition correspondants pour la période scolaire du 10 septembre 2018 au 05 juillet 2019 pour un prix unitaire de 39.50 euros de l'heure plus la cotisation annuelle.
- de dire que les crédits sont inscrits au budget primitif 2018 et seront inscrits sur celui de 2019.

N°2018-37- Education musicale saison scolaire 2018-2019

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'accepter la mise à disposition d'un intervenant indépendant pour l'enseignement musical des classes élémentaires et maternelles, à raison de $\frac{3}{4}$ heure pour les primaires et $\frac{1}{2}$ heure hebdomadaire pour les maternelles au prix de 30 euros net de tva l'heure.
- d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer la convention de mise à disposition correspondante pour la période scolaire du 01 septembre 2018 au 03 juillet 2019.
- de dire que les crédits sont inscrits au budget primitif 2018

N°2018-38 - Projet de classe découverte mai 2019

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'autoriser l'inscription des classes de CM2 et CE2/CM1 avec un effectif prévisionnel de 50 élèves, pour un séjour éducatif en mai 2019 à des dates à définir au Centre de Coltines (15). Le prix du séjour est fixé à 311.00 euros par enfant, gratuit pour les enseignants et 215.00 euros par accompagnateur.
- D'autoriser Madame le Maire à signer la convention à intervenir avec le centre retenu.

N°2018-39 - Création d'un poste d'apprentissage au groupe scolaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- * D'ouvrir un poste non permanent pour un ou une apprenti(e) en classe de très petite section de maternelle, à compter de la rentrée scolaire 2018/2019 au 01 septembre 2018, afin de préparer un CAP Petite enfance sur une ou deux années.
- * De dire que le contrat sera basé sur 35 heures hebdomadaires, l'apprenti(e) sera rémunéré(e) en fonction de son âge, entre 25 et 49 % du smic la première année ou 61% la LT, la collectivité étant exonérée de certaines charges sociales par l'Etat.
- * L'apprenti(e) devra effectuer 420 heures de formation (sur 12 semaines) dont le coût sera pris en charge par la collectivité (actuellement entre 1000 et 1100 euros).
- * De nommer Madame Michaux Nadia et Madame Adeline BARRAULT maître d'apprentissage.
- * De dire que les crédits nécessaires seront prévus au Budget principal 2018 et 2019.
- * De donner pouvoir à Madame le Maire ou son représentant pour signer toutes pièces nécessaires à la mise en oeuvre de la présente délibération, et notamment le contrat d'apprentissage.

N°2018-40 - Gîte communal du Moulin d'Arrivay : modification des tarifs au 01 janvier 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver les tarifs exposés ci-dessus à compter du 01 janvier 2019.
- D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à activer directement et en temps réel sur le site internet des gîtes 41 les promotions souhaitables afin de profiter des opportunités proposées. Une délibération sera ensuite établie en fin d'année pour régulariser les tarifs.
- D'autoriser le renouvellement de l'adhésion de la commune à l'Association Vacances Vertes en Loir et Cher pour les années 2019 et suivantes.
- De dire que la perception de la taxe de séjour pour le compte du Syndicat Mixte du Pays des Châteaux sera intégrée à la régie de recettes du Gîte du Moulin d'Arrivay. Les arrêtés modificatifs de régie seront établis.
- D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

N°2018-41- Décision modificative de Budget Principal n°1

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à 10 voix pour et une abstention (M. MARCHANDEAU) de modifier et d'ajuster les crédits budgétaires du budget principal comme suit :

DESIGNATION	Dépenses		
	Budget 2018	Augmentation ou diminution de crédits	Total budgété
FONCTIONNEMENT			
INVESTISSEMENT			
D-020 : Dépenses imprévues	20 000	-14 000.00	6 000,00
TOTAL D 020 : Dépenses imprévues	20 000.00	- 14 000.00	6 000,00
D-21318-201401 : Installation vidéo protection	5 000.00	14 000.00	19 000.00
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	652 865.72	+ 14 000.00	666 865.72
Total INVESTISSEMENT			
Total Général		0,00	0,00

N°2018-42- Avenants 1 aux marchés de travaux pour l'extension et la réfection du restaurant scolaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'accepter la proposition d'avenant n°1 au marché de travaux 2018-03 du lot 03 du marché d'extension et de restauration du restaurant scolaire, dévolu à l'entreprise APSM – 20 Boulevard Paul Joseph Boncour - 41 000 BLOIS, pour un montant de + 3 100.00 euros HT soit 3 720.00 euros TTC, portant le montant total du marché à 87 100.00 euros HT soit 104 520.00 euros TTC.
- d'accepter la proposition d'avenant n°1 au marché de travaux 2018-05 du lot 05 du marché d'extension et de restauration du restaurant scolaire, dévolu à l'entreprise GAUTHIER Jack – 38 rue de Montrichard – 41 120 MONTHOU SUR CHER, pour un montant de + 334.43 euros HT soit 401.32 euros TTC, portant le montant total du marché à 8 764.20 euros HT soit 10 517.04 euros TTC.
- de donner pouvoir à Madame le Maire ou son représentant pour signer les avenants n°1 à intervenir aux marchés de travaux ainsi que tout document se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

N°2018-43- Avenants 1 aux marchés de travaux pour la rénovation du bâtiment du SIAEP.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'accepter la proposition d'avenant n°1 au marché de travaux 2018-013 du lot 02 du marché de réhabilitation du bâtiment du SIAEP, dévolu à l'entreprise LAURENCE – 64 route de Blois - 41 700 COUR CHEVERNY, pour un montant de + 627.00 euros HT soit 752.40 euros TTC, portant le montant total du marché à 35 147.27 euros TTC.
- d'accepter la proposition d'avenant n°1 au marché de travaux 2018-14 du lot 03 du marché de réhabilitation du bâtiment du SIAEP, dévolu à l'entreprise CHAUSSARD – 638 rue des Champs Blanchets – 41 250 MONT PRES CHAMBORD, pour un montant de + 210.00 euros HT soit 252.00 euros TTC, portant le montant total du marché à 7 212.00 euros TTC.
- de donner pouvoir à Madame le Maire ou son représentant pour signer les avenants n°1 à intervenir aux marchés de travaux ainsi que tout document se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

Point n°11 : Avant-projet travaux de rénovation de l'éclairage public: RETIREE

Point n°12 : DCE travaux de voirie 2018: RETIREE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h40.